

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 MARS 2023

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, 02 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 22 février, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire remplaçant.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 8, Votants : 10.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Julien THORON, Natacha VICHEMONT, Fabrice LECLERC, Monique BOURDEAUX et Laurent DUVAL.

Absent(s) : Sandrine HAGNIER pouvoir à Arnaud GOEPP  
Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Fabrice LECLERC

### **1- Autoriser le Maire par intérim à demander toutes demandes de subventions pour les travaux de fenêtres et volets de la mairie**

Après avoir pris connaissance du projet du changement des travaux de fenêtres et volets de la mairie, le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires pour ce projet.

### **2- Approbation du rapport de la CLECT**

Par délibération n°23-002 en date du 8 février 2023, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invités à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 23-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 08/02/2022

Article 1 : APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

Séance levée à 19h30